Paris. — J. Claye, imp. Furne et Cᵉ, éditeurs.

Lafayette à Versailles. (Page 80.)

reprend le général, et il la conduit tout étonnée sur le balcon. Quelques menaces sont faites par des hommes du peuple. Un coup funeste pouvait partir; les paroles ne pouvaient être entendues, il fallait frapper les yeux. S'inclinant alors, et prenant la main de la reine, le général la baise respectueusement. Ce peuple de Français est transporté à cette vue, et il confirme la réconciliation par les cris de *Vive la reine! vive Lafayette!* La paix n'était pas encore faite avec les gardes du corps. « Ne ferez-vous rien pour mes gardes? » dit le roi à Lafayette. Celui-ci en prend un, le conduit sur le balcon, et l'embrasse en lui mettant sa bandoulière. Le peuple approuve de nouveau, et ratifie par ses applaudissements cette nouvelle réconciliation.

L'Assemblée n'avait pas cru de sa dignité de se rendre auprès du monarque quoiqu'il l'eût demandé. Elle s'était contentée d'envoyer auprès de lui une députation de trente-six membres. Dès qu'elle apprit son départ, elle fit un décret portant qu'elle était inséparable de la personne du monarque, et désigna cent députés pour l'accompagner à

Paris. Le roi reçut le décret et se mit en route.

Les principales bandes étaient déjà parties. Lafayette les avait fait suivre par un détachement de l'armée, pour les empêcher de revenir sur leurs pas. Il avait donné ordre qu'on désarmât les brigands qui portaient au bout de leurs piques les têtes de deux gardes du corps. Cet horrible trophée leur fut arraché, et il n'est point vrai qu'il ait précédé la voiture du roi.

Louis XVI revint enfin au milieu d'une affluence considérable, et fut reçu par Bailly à l'Hôtel de Ville. « Je reviens avec confiance, dit le roi, au milieu de mon peuple de Paris. » Bailly rapporte ces paroles à ceux qui ne pouvaient les entendre, mais il oublie le mot *confiance*. « Ajoutez *avec confiance*, dit la reine. — Vous êtes plus heureux, reprend Bailly, que si je l'avais prononcé moi-même. »

La famille royale se rendit au palais des Tuileries, qui n'avait pas été habité depuis un siècle, et dans lequel on n'avait eu le temps de faire aucun des préparatifs nécessaires. La garde en fut confiée aux milices parisiennes, et Lafayette se trouva ainsi chargé de répondre envers la nation de la personne du roi, que tous les partis se disputaient. Les nobles voulaient le conduire dans une place forte pour user en son nom du despotisme; le parti populaire, qui ne songeait point encore à s'en passer, voulait le garder pour compléter la Constitution, et ôter un chef à la guerre civile. Aussi la malveillance des privilégiés appela-t-elle Lafayette un geôlier; et pourtant sa vigilance ne prouvait qu'une chose, le désir sincère d'avoir un roi.

Dès ce moment la marche des partis se prononce d'une manière nouvelle. L'aristocratie, éloignée de Louis XVI, et ne pouvant exécuter aucune entreprise à ses côtés, se répand à l'étranger et dans les provinces. C'est depuis lors que l'émigration commence à devenir considérable. Un grand nombre de nobles s'enfuirent à Turin, auprès du comte d'Artois, qui avait trouvé un asile chez son beau-père. Là, leur politique consiste à exciter les départements du Midi et à supposer que le roi n'est pas libre. La reine, qui est Autrichienne, et de plus ennemie de la nouvelle cour formée à Turin, tourne ses espérances vers l'Autriche. Le roi, au milieu de ces menées, voit tout, n'empêche rien, et attend son salut de quelque part qu'il vienne. Par intervalle, il fait les désaveux exigés par l'Assemblée, et n'est réellement pas libre, pas plus qu'il ne l'eût été à Turin ou à Coblentz, pas plus qu'il ne l'avait été sous Maurepas, car le sort de la faiblesse est d'être partout dépendante.

Le parti populaire, triomphant désormais, se trouve partagé entre le duc d'Orléans, Lafayette, Mirabeau, Barnave et les Lameth. La voix publique accusait le duc d'Orléans et Mirabeau d'être auteurs de la dernière insurrection. Des témoins, qui n'étaient pas indignes de confiance, assuraient avoir vu le duc et Mirabeau sur le déplorable champ de bataille du 6 octobre. Ces faits furent démentis plus tard; mais, dans le moment, on y croyait. Les conjurés avaient voulu éloigner le roi, et même le tuer, disaient les plus hardis calomniateurs. Le duc d'Orléans, ajoutait-on, avait voulu être lieutenant du royaume, et Mirabeau ministre. Aucun de ces projets n'ayant réussi, Lafayette, paraissant les avoir déjoués par sa présence, passait pour sauveur du roi et pour vainqueur du duc d'Orléans et de Mirabeau. La cour, qui n'avait pas encore eu le temps de devenir ingrate, avouait Lafayette comme son sauveur, et dans cet instant la puissance du général semblait immense. Les patriotes exaltés en étaient effarouchés, et murmuraient déjà le nom de Cromwell. Mirabeau, qui, comme on le verra bientôt, n'avait rien de commun avec le duc d'Orléans, était jaloux de Lafayette, et l'appelait Cromwell-Grandisson. L'aristocratie secondait ces méfiances, et y ajoutait ses propres calomnies. Mais Lafayette était déterminé, malgré tous les obstacles, à soutenir le roi et la Constitution. Pour cela, il résolut d'abord d'écarter le duc d'Orléans, dont la présence donnait lieu à beaucoup de bruits, et pouvait fournir, sinon les moyens, du moins le prétexte des troubles. Il eut une entrevue avec le prince, l'intimida par sa fermeté, et l'obligea à s'éloigner. Le roi, qui était dans ce projet, feignit, avec sa faiblesse ordinaire, d'être contraint à cette mesure; et

en écrivant au duc d'Orléans, il lui dit qu'il fallait que lui ou M. de Lafayette se retirassent; que dans l'état des opinions le choix n'était pas douteux, et qu'en conséquence il lui donnait une commission pour l'Angleterre. On a su depuis que M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, pour se délivrer de l'ambition du duc d'Orléans, l'avait dirigée sur les Pays-Bas, alors insurgés contre l'Autriche, et qu'il lui avait fait espérer le titre de duc de Brabant[1]. Ses amis, en apprenant cette résolution, s'irritèrent de sa faiblesse. Plus ambitieux que lui, ils ne voulaient pas qu'il cédât: ils se portèrent chez Mirabeau, et l'engagèrent à dénoncer à la tribune les violences que Lafayette exerçait envers le prince. Mirabeau, jaloux déjà de la popularité du général, fit dire au duc et à lui qu'il allait les dénoncer tous deux à la tribune, si le départ pour l'Angleterre avait lieu. Le duc d'Orléans fut ébranlé ; une nouvelle sommation de Lafayette le décida; et Mirabeau, recevant à l'Assemblée un billet qui lui annonçait la retraite du prince, s'écria avec dépit : *Il ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui*[2]. Ce mot et beaucoup d'autres aussi inconsidérés l'ont fait accuser souvent d'être un des agents du duc d'Orléans; cependant il ne le fut jamais. Sa détresse, l'imprudence de ses propos, sa familiarité avec le duc d'Orléans, qui était d'ailleurs la même avec tout le monde, sa proposition pour la succession d'Espagne, enfin son opposition au départ du duc, devaient exciter les soupçons; mais il n'en est pas moins vrai que Mirabeau était sans parti, sans même aucun autre but que de détruire l'aristocratie et le pouvoir arbitraire.

Les auteurs de ces suppositions auraient dû savoir que Mirabeau était réduit alors à emprunter les sommes les plus modiques, ce qui n'aurait pas eu lieu s'il eût été l'agent d'un prince immensément riche, et qu'on disait presque ruiné par ses partisans. Mirabeau avait déjà pressenti la dissolution prochaine de l'État. Une conversation avec un ami intime, qui dura une nuit tout entière, dans le parc de Versailles, détermina chez lui un plan tout nouveau; et il se promit pour sa gloire, pour le salut de l'État, pour sa propre fortune enfin (car Mirabeau était homme à conduire tous ces intérêts ensemble), de demeurer inébranlable entre les désorganisateurs et le trône, et de consolider la monarchie en s'y faisant une place. La cour avait tenté de le gagner, mais on s'y était pris gauchement et sans les ménagements convenables avec un homme d'une grande fierté, et qui voulait conserver sa popularité, à défaut de l'estime qu'il n'avait pas encore. Malouet, ami de Necker et lié avec Mirabeau, voulait les mettre tous deux en communication. Mirabeau s'y était souvent refusé[1], persuadé qu'il ne pourrait jamais s'accorder avec le ministre. Il y consentit cependant. Malouet l'introduisit, et l'incompatibilité des deux caractères fut mieux sentie encore après cet entretien, où, de l'aveu de tous ceux qui étaient présents, Mirabeau déploya la supériorité qu'il avait dans la vie privée aussi bien qu'à la tribune. On répandit qu'il avait voulu se faire acheter, et que Necker ne lui ayant fait aucune ouverture, il avait dit en sortant : *Le ministre aura de mes nouvelles.* C'est encore là une interprétation des partis, mais elle est fausse. Malouet avait proposé à Mirabeau, qu'on savait satisfait de la liberté acquise, de s'entendre avec le ministre, et

1. Voyez les *Mémoires de Dumouriez*.

2. J'ai déjà exposé quels avaient été les rapports à peu près nuls de Mirabeau avec le duc d'Orléans. Voici quel est le sens de ce mot fameux : *Ce j... f..... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui.* La contrainte exercée par Lafayette envers le duc d'Orléans indisposa le parti populaire, mais irrita surtout les amis du prince condamné à l'exil. Ceux-ci songeaient à détacher Mirabeau contre Lafayette, en profitant de la jalousie de l'orateur contre le général. Un ami du duc, Lauzun, vint un soir chez Mirabeau pour le presser de prendre la parole dès le lendemain matin. Mirabeau, qui se laissait souvent entraîner, allait céder, lorsque ses amis, plus soigneux que lui de sa propre conduite, l'engagèrent de n'en rien faire. Il fut donc résolu qu'il se tairait. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, on apprit le départ du duc d'Orléans; et Mirabeau, qui lui en voulait de sa condescendance envers Lafayette et qui songeait aux efforts inutiles de ses amis, s'écria : *Ce j... f..... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui.*

1. MM. Malouet et Bertrand de Molleville n'ont pas craint d'écrire le contraire; mais le fait que nous avançons est attesté par les témoins les plus dignes de foi.

rien de plus. D'ailleurs, c'est à cette même époque qu'une négociation directe s'entamait avec la cour. Un prince étranger, lié avec les hommes de tous les partis, fit les premières ouvertures. Un ami, qui servit d'intermédiaire, fit sentir qu'on n'obtiendrait de Mirabeau aucun sacrifice de ses principes, mais que si l'on voulait s'en tenir à la Constitution, on trouverait en lui un appui inébranlable; que quant aux conditions elles étaient dictées par sa situation; qu'il fallait, dans l'intérêt même de ceux qui voulaient l'employer, rendre cette situation honorable et indépendante, c'est-à-dire acquitter ses dettes; qu'enfin on devait l'attacher au nouvel ordre social, et sans lui donner actuellement le ministère, le lui faire espérer dans l'avenir[1]. Les négociations ne furent entièrement terminées que deux ou trois mois après, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1790. Les historiens, peu instruits de ces détails, et trompés par la persévérance de Mirabeau à combattre le pouvoir, ont placé l'instant de ce traité plus tard. Cependant il fut à peu près conclu dès le commencement de 1790. Nous le ferons connaître en son lieu.

Barnave et les Lameth ne pouvaient rivaliser avec Mirabeau que par un plus grand rigorisme patriotique. Instruits des négociations qui avaient lieu, ils accréditèrent le bruit déjà répandu qu'on allait lui offrir le ministère, pour lui ôter par là la faculté de l'accepter. Une occasion de l'en empêcher se présenta bientôt. Les ministres n'avaient pas le droit de parler dans l'Assemblée. Mirabeau ne voulait pas, en arrivant au ministère, perdre la parole, qui était son plus grand moyen d'influence; il désirait d'ailleurs amener Necker à la tribune pour l'y écraser. Il proposa donc de donner voix consultative aux ministres. Le parti populaire alarmé s'y opposa sans motif plausible, et parut redouter les séductions ministérielles. Mais ses craintes n'étaient pas raisonnables, car ce n'est point par leurs communications publiques avec les chambres que les ministres corrompent ordinairement la représentation nationale. La proposition de Mirabeau fut rejetée, et Lanjuinais, poussant le rigorisme encore plus loin, proposa d'interdire aux députés actuels d'accepter le ministère. La discussion fut violente. Quoique le motif de ces propositions fût connu, il n'était pas avoué; et Mirabeau, à qui la dissimulation n'était pas possible, s'écria enfin qu'il ne fallait pas pour un seul homme prendre une mesure funeste à l'État; qu'il adhérait au décret, à condition qu'on interdirait le ministère non à tous les députés actuels, mais seulement à M. de Mirabeau, député de la sénéchaussée d'Aix. Tant de franchise et d'audace restèrent sans effet, et le décret fut adopté à l'unanimité.

On voit comment se divisait l'État entre les émigrés, la reine, le roi, et les divers chefs populaires, tels que Lafayette, Mirabeau, Barnave et Lameth. Aucun événement décisif, comme celui du 14 juillet ou du 5 octobre, n'était plus possible de longtemps. Il fallait que de nouvelles contrariétés irritassent la cour et le peuple, et amenassent une rupture éclatante.

L'Assemblée s'était transportée à Paris[1],

1. Il y avait chez Mirabeau, comme chez tous les hommes supérieurs, beaucoup de petitesse à côté de beaucoup de grandeur. Il avait une imagination vive, qu'il fallait occuper par des espérances. Il était impossible de lui donner le ministère sans détruire son influence, et par conséquent sans le perdre lui-même, et le secours qu'on en pouvait retirer. D'autre part, il fallait cette amorce à son imagination. Ceux donc qui s'étaient placés entre lui et la cour conseillèrent de lui laisser au moins l'espérance d'un portefeuille. Cependant les intérêts personnels de Mirabeau n'étaient jamais l'objet d'une mention particulière dans les diverses communicatious qui avaient lieu; on n'y parlait jamais en effet ni d'argent ni de faveurs, et il devenait difficile de faire entendre à Mirabeau ce qu'on voulait lui apprendre. Pour cela, on indiqua au roi un moyen fort adroit. Mirabeau avait une réputation si mauvaise, que peu de personnes auraient voulu lui servir de collègues. Le roi, s'adressant à M. de Liancourt, pour lequel il avait une estime particulière, lui demanda si, pour lui être utile, il accepterait un portefeuille en compagnie de Mirableau. M. de Liancourt, dévoué au monarque, répondit qu'il était décidé à faire tout ce qu'exigerait le bien de son service. Cette question, bientôt rapportée à l'orateur, le remplit de satisfaction, et il ne douta plus que, dès que les circonstances le permettraient, on ne le nommât ministre.

1. Elle tint sa première séance à l'archevêché, le 19 octobre.

Meurtre du boulanger François. (Page 85.)

après avoir reçu des assurances réitérées de tranquillité de la part de la commune, et la promesse d'une entière liberté dans les suffrages. Mounier et Lally-Tollendal, indignés des événements des 5 et 6 octobre, avaient donné leur démission, disant qu'ils ne voulaient être ni spectateurs ni complices des crimes des factieux. Ils durent regretter cette désertion du bien public, surtout en voyant Maury et Cazalès, qui s'étaient éloignés de l'Assemblée, y rentrer bientôt pour soutenir courageusement et jusqu'au bout la cause qu'ils avaient embrassée. Mounier, retiré en Dauphiné, assembla les états de la province; mais bientôt un décret les fit dissoudre, sans aucune résistance. Ainsi Mounier et Lally, qui à l'époque de la réunion des ordres et du serment du Jeu de paume étaient les héros du peuple, ne valaient maintenant plus rien à ses yeux. Les parlements avaient été dépassés les premiers par la puissance populaire; Mounier, Lally et Necker l'avaient été après eux, et beaucoup d'autres allaient bientôt l'être.

La disette, cause exagérée mais pourtant réelle des agitations, donna encore lieu à un crime. Le boulanger François fut égorgé par

quelques brigands (20 octobre). Lafayette parvint à saisir les coupables, et les livra au Châtelet, tribunal investi d'une juridiction extraordinaire sur tous les délits relatifs à la révolution. Là étaient en jugement Besenval et tous ceux qui étaient accusés d'avoir pris part à la conspiration aristocratique déjouée le 14 juillet. Le Châtelet devait juger suivant des formes nouvelles. En attendant l'emploi du jury, qui n'était pas encore institué, l'Assemblée avait ordonné la publicité, la défense contradictoire, et toutes les mesures préservatrices de l'innocence. Les assassins de François furent condamnés, et la tranquillité rétablie. Lafayette et Bailly proposèrent à cette occasion la loi martiale. Vivement combattue par Robespierre, qui dès lors se montrait chaud partisan du peuple et des pauvres, elle fut cependant adoptée par la majorité (décret du 21 octobre). En vertu de cette loi, les municipalités répondaient de la tranquillité publique; en cas de troubles, elles étaient chargées de requérir les troupes ou les milices, et, après trois sommations, elles devaient ordonner l'emploi de la force contre les rassemblements séditieux. Un comité des recherches fut établi à la commune de Paris et dans l'Assemblée nationale, pour surveiller les nombreux ennemis dont les menées se croisaient en tous sens. Ce n'était pas trop de tous ces moyens pour déjouer les projets de tant d'adversaires conjurés contre la nouvelle révolution.

Les travaux constitutionnels se poursuivaient avec activité. On avait aboli la féodalité, mais il restait encore à prendre une dernière mesure pour détruire ces grands corps, qui avaient été des ennemis constitués dans l'État contre l'État. Le clergé possédait d'immenses propriétés. Il les avait reçues des princes à titre de gratifications féodales, ou des fidèles à titre de legs. Si les propriétés des individus, fruit et but du travail, devaient être respectées, celles qui avaient été données à des corps pour un certain objet pouvaient recevoir de la loi une autre destination. C'était pour le service de la religion qu'elles avaient été données, ou du moins sous ce prétexte; or, la religion étant un service public, la loi pouvait régler le moyen d'y subvenir d'une manière toute différente. L'abbé Maury déploya ici sa faconde imperturbable; il sonna l'alarme chez les propriétaires, les menaça d'un envahissement prochain, et prétendit qu'on sacrifiait les provinces aux agioteurs de la capitale. Son sophisme est assez singulier pour être rapporté. C'était pour payer la dette qu'on disposait des biens du clergé; les créanciers de cette dette étaient les grands capitalistes de Paris, les biens qu'on leur sacrifiait se trouvaient dans les provinces : de là, l'intrépide raisonneur concluait que c'était immoler la province à la capitale; comme si la province ne gagnait pas au contraire à une nouvelle division de ces immenses terres, réservées jusqu'alors au luxe de quelques ecclésiastiques oisifs. Tous ses efforts furent inutiles. L'évêque d'Autun, auteur de la proposition, et le député Thouret, détruisirent ces vains sophismes. Déjà on allait décréter que les biens du clergé appartenaient à l'État; néanmoins les opposants insistaient encore sur la question de propriété. On leur répondait que, fussent-ils propriétaires, on pouvait se servir de leurs biens, puisque souvent ces biens avaient été employés dans des cas urgents au service de l'État. Ils ne le niaient point. Profitant alors de leur aveu, Mirabeau proposa de changer ce mot *appartiennent* en cet autre : *sont à la disposition de l'État*, et la discussion fut terminée sur-le-champ à une grande majorité (loi du 2 novembre). L'Assemblée détruisit ainsi la redoutable puissance du clergé, le luxe des grands de l'ordre, et se ménagea ces immenses ressources financières qui firent si longtemps subsister la révolution. En même temps elle assurait l'existence des curés, en décrétant que leurs appointements ne pourraient pas être moindres de douze cents francs, et elle y ajoutait en outre la jouissance d'une maison curiale et d'un jardin. Elle déclarait ne plus reconnaître les vœux religieux, et rendait la liberté à tous les cloîtrés, en laissant toutefois à ceux qui le voudraient la faculté de continuer la vie monastique; et comme leurs biens étaient supprimés, elle y suppléait par des pensions. Poussant même la prévoyance plus loin encore, elle établissait une différence entre les ordres riches et les ordres

mendiants, et proportionnait le traitement des uns et des autres à leur ancien état. Elle fit de même pour les pensions; et lorsque le janséniste Camus, voulant revenir à la simplicité évangélique, proposa de réduire toutes les pensions à un même taux infiniment modique, l'Assemblée, sur l'avis de Mirabeau, les réduisit proportionnellement à leur valeur actuelle et convenablement à l'ancien état des pensionnaires. On ne pouvait donc pousser plus loin le ménagement des habitudes, et c'est en cela que consiste le *véritable respect* de la propriété. De même, quand les protestants expatriés depuis la révocation de l'édit de Nantes réclamèrent leurs biens, l'Assemblée ne leur rendit que ceux qui n'étaient pas vendus.

Prudente et pleine de ménagement pour les personnes, elle traitait audacieusement les choses, et se montrait beaucoup plus hardie dans les matières de constitution. On avait fixé les prérogatives des grands pouvoirs : il s'agissait de diviser le territoire du royaume. Il avait toujours été partagé en provinces, successivement unies à l'ancienne France. Ces provinces, différant entre elles de lois, de priviléges, de mœurs, formaient l'ensemble le plus hétérogène. Sieyès eut l'idée de les confondre par une nouvelle division qui anéantît les démarcations anciennes, et ramenât toutes les parties du royaume aux mêmes lois et au même esprit. C'est ce qui fut fait par la division en départements. Les départements furent divisés en districts, et les districts en municipalités. A tous ces degrés, le principe de la représentation fut admis. L'administration départementale, celle de district et celle des communes étaient confiées à un conseil délibérant et à un conseil exécutif, également électifs. Ces diverses autorités relevaient les unes des autres, et avaient dans l'étendue de leur ressort les mêmes attributions. Le département faisait la répartition de l'impôt entre les districts, le district entre les communes, et la commune entre les individus.

L'Assemblée fixa ensuite la qualité de citoyen jouissant des droits politiques. Elle exigea vingt-cinq ans et la contribution du marc d'argent. Chaque individu réunissant ces conditions avait le titre de citoyen actif, et ceux qui ne l'avaient pas se nommaient citoyens passifs. Ces dénominations assez simples furent tournées en ridicule, parce que c'est aux dénominations qu'on s'attache quand on veut déprécier les choses, mais elles étaient naturelles et exprimaient bien leur objet. Le citoyen actif concourait aux élections pour la formation des administrations et de l'Assemblée. Les élections des députés avaient deux degrés. Aucune condition n'était exigée pour être éligible; car, comme on l'avait dit à l'Assemblée, on est électeur par son existence dans la société, et l'on doit être éligible par la seule confiance des électeurs.

Ces travaux, interrompus par mille discussions de circonstance, étaient cependant poussés avec une grande ardeur. Le côté droit n'y contribuait que par son obstination à les empêcher, dès qu'il s'agissait de disputer quelque portion d'influence à la nation. Les députés populaires, au contraire, quoique formant divers partis, se confondaient ou se séparaient sans choc, suivant leur opinion personnelle. Il était facile d'apercevoir que chez eux la conviction dominait les alliances. On voyait Thouret, Mirabeau, Duport, Sieyès, Camus, Chapelier, tour à tour se réunir ou se diviser, suivant leur opinion dans chaque discussion. Quant aux membres de la noblesse et du clergé, ils ne se montraient que dans les discussions de parti. Les Parlements avaient-ils rendu des arrêtés contre l'Assemblée, des députés ou des écrivains l'avaient-ils offensée, ils se montraient prêts à les appuyer. Ils soutenaient les commandants militaires contre le peuple, les marchands négriers contre les nègres; ils opinaient contre l'admission des juifs et des protestants à la jouissance des droits communs. Enfin, quand Gênes s'éleva contre la France, à cause de l'affranchissement de la Corse et de la réunion de cette île au royaume, ils furent pour Gênes contre la France. En un mot, étrangers, indifférents dans toutes les discussions utiles, n'écoutant pas, s'entretenant entre eux, ils ne se levaient que lorsqu'il y avait des droits ou de la liberté à refuser[1].

1. Il ne sera pas sans intérêt de connaître l'opinion de Ferrières sur la manière dont les députés de son

Nous l'avons déjà dit, il n'était plus possible de tenter une grande conspiration à côté du roi, puisque l'aristocratie était mise en fuite, et que la cour était environnée de l'Assemblée, du peuple et de la milice nationale. Des mouvements partiels étaient donc tout ce que les mécontents pouvaient essayer. Ils fomentaient les mauvaises dispositions des officiers qui tenaient à l'ancien ordre de choses, tandis que les soldats, ayant tout à gagner, penchaient pour le nouveau. Des rixes violentes avaient lieu entre l'armée et la populace : souvent les soldats livraient leurs chefs à la multitude, qui les égorgeait; d'autres fois, les méfiances étaient heureusement calmées, et tout rentrait en paix quand les commandants des villes avaient su se conduire avec un peu d'adresse, et avaient prêté serment de fidélité à la nouvelle Constitution. Le clergé avait inondé la Bretagne de protestations contre l'aliénation de ses biens. On tâchait d'exciter un reste de fanatisme religieux dans les provinces où l'ancienne superstition régnait encore. Les Parlements furent aussi employés, et l'on tenta un dernier essai de leur autorité. Leurs vacances avaient été prorogées par l'Assemblée, parce qu'en attendant de les dissoudre, elle ne voulait pas avoir à discuter avec eux. Les chambres des vacations rendaient la justice en leur absence. A Rouen, à Nantes, à Rennes, elles prirent des arrêtés, où elles déploraient la ruine de l'ancienne monarchie, la violation de ses lois; et, sans nommer l'Assemblée, semblaient l'indiquer comme la cause de tous les maux. Elles furent appelées à la barre et censurées avec ménagement. Celle de Rennes, comme plus coupable, fut déclarée incapable de remplir ses fonctions. Celle de Metz avait insinué que le roi n'était pas libre; et c'était là, comme nous l'avons dit, la politique des mécontents. Ne pouvant se servir du roi, ils cherchaient à le représenter comme en état d'oppression, et voulaient annuler ainsi toutes les lois qu'il paraissait consentir. Lui-même semblait seconder cette politique. Il n'avait pas voulu rappeler ses gardes du corps renvoyés aux 5 et 6 octobre, et se faisait garder

son propre parti se conduisaient dans l'Assemblée.

« Il n'y avait à l'Assemblée nationale, dit Ferrières, qu'à peu près trois cents membres véritablement hommes probes, exempts d'esprit de parti, étrangers à l'un et à l'autre club, voulant le bien, le voulant pour lui-même, indépendamment d'intérêt d'ordres, de corps, toujours prêts à embrasser la proposition la plus juste et la plus utile, n'importe de qui elle vînt et par qui elle fût appuyée. Ce sont ces hommes dignes de l'honorable fonction à laquelle ils avaient été appelés, qui ont fait le peu de bonnes lois sorties de l'Assemblée constituante ; ce sont eux qui ont empêché tout le mal qu'elle n'a pas fait. Adoptant toujours ce qui était bon, et éloignant toujours ce qui était mauvais, ils ont souvent donné la majorité à des délibérations qui, sans eux, eussent été rejetées par un esprit de faction : ils ont souvent repoussé des motions qui, sans eux, eussent été adoptées par un esprit d'intérêt.

« Je ne saurais m'empêcher à ce sujet de remarquer la conduite impolitique des nobles et des évêques. Comme ils ne tendaient qu'à dissoudre l'Assemblée, qu'à jeter de la défaveur sur ses opérations, loin de s'opposer aux mauvais décrets, ils étaient d'une indifférence à cet égard que l'on ne saurait concevoir. Ils sortaient de la salle lorsque le président posait la question, invitant les députés de leur parti à les suivre, ou bien, s'ils demeuraient, ils leur criaient de ne point délibérer. Les clubistes, par cet abandon, devenus la majorité de l'Assemblée, décrétaient tout ce qu'ils voulaient. Les évêques et les nobles, croyant fermement que le nouvel ordre de choses ne subsisterait pas, hâtaient avec une sorte d'impatience, dans l'espoir d'en avancer la chute, et la ruine de la monarchie, et leur propre ruine. A cette conduite insensée, ils joignaient une insouciance insultante, et pour l'Assemblée, et pour le peuple qui assistait aux séances. Ils n'écoutaient point, riaient, parlaient haut, confirmant ainsi le peuple dans l'opinion peu favorable qu'il avait conçue d'eux, et au lieu de travailler à regagner sa confiance et son estime, ils ne travaillaient qu'à acquérir sa haine et son mépris. Toutes ces sottises venaient de ce que les évêques et les nobles ne pouvaient se persuader que la révolution était faite depuis longtemps dans l'opinion et dans le cœur de tous les Français. Ils s'imaginaient, à l'aide de ces digues, contenir un torrent qui grossissait chaque jour. Ils ne faisaient qu'amonceler ses eaux, qu'occasionner plus de ravages, s'entêtant avec opiniâtreté à l'ancien régime, base de toutes leurs actions, de toutes leurs oppositions; mais dont personne ne voulait. Ils forçaient, par cette obstination maladroite, les révolutionnaires à étendre leur système de révolution au delà même du but qu'ils s'étaient proposé. Les nobles et les évêques criaient alors à l'injustice, à la tyrannie. Ils parlaient de l'ancienneté et de la légitimité de leurs droits à des hommes qui avaient sapé la base de tous les droits. »

(*Mémoires de Ferrières*, tome II, page 125.)

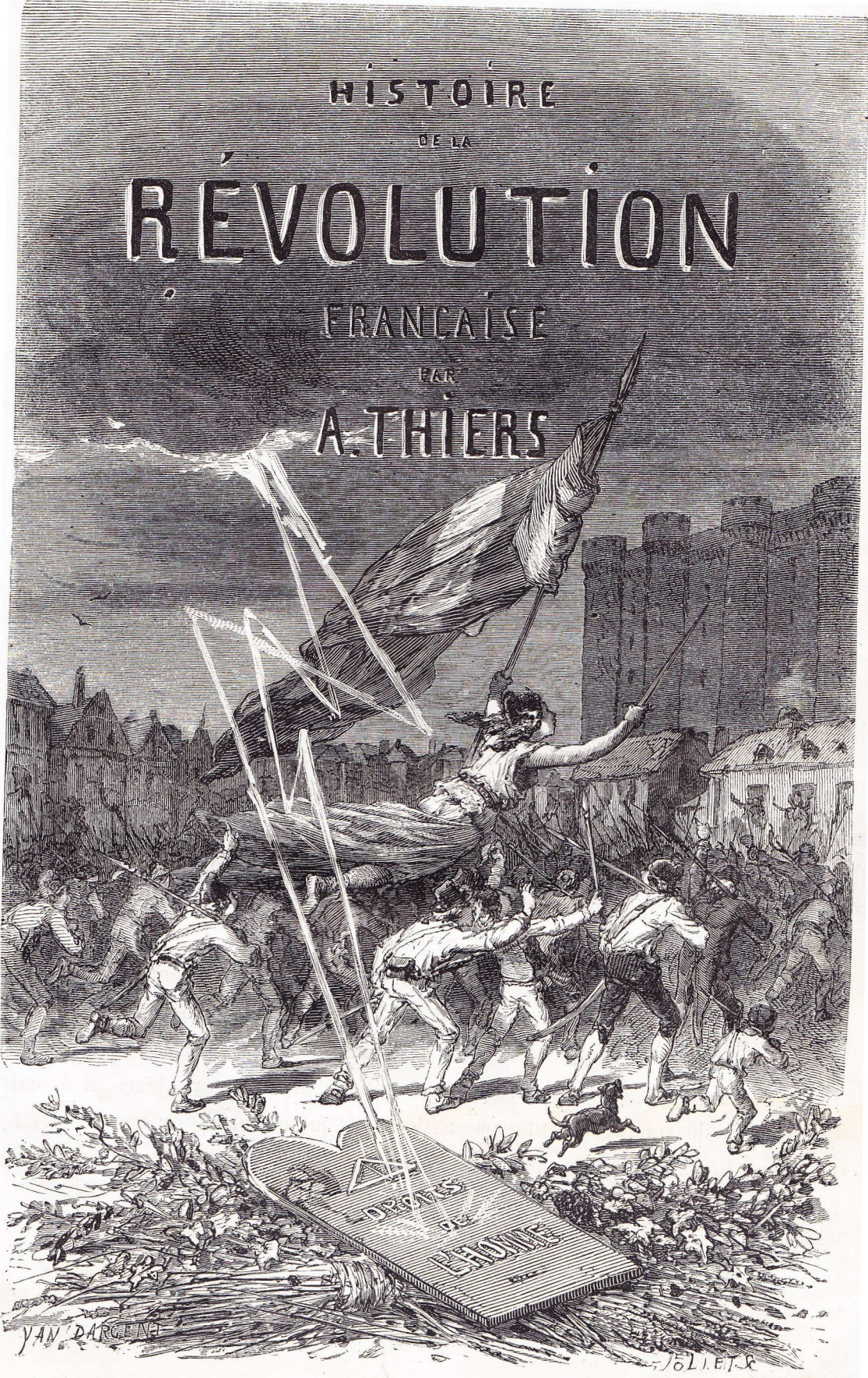

Paris. — J. Claye, imp.

Furne et Ce, éditeurs.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME PREMIER